

L'association La Collecterie, ressource de Montreuil avec le soutien de la communauté d'agglomération Est Ensemble, expérimente un service gratuit de prêt d'outils, de conseils et d'apprentissages en matière de bricolage : LA BRICOTHÈQUE.

Initiée, pilotée et réalisée par La Collecterie, LA BRICOTHÈQUE a pour objectif de soutenir les habitants de la communauté d'agglomération dans des projets d'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie en toute autonomie dans une démarche économe, solidaire et durable.

Ce soutien se fera par :



Le prêt d'outils



Des conseils d'utilisation de ces outils



Des ateliers d'initiation à des techniques de menuiserie, tapisserie, couture et fabrication de luminaires

ART.1

ADHÉSION DE L'EMPRUNT À L'ATELIER

1-1 ● L'emprunt des outils, la participation aux ateliers d'initiation ou la mise à disposition des machines à coudre, se font obligatoirement et automatiquement après l'adhésion à LA BRICOTHÈQUE de l'association La Collecterie (Assurance MAIF : 3731734D) auprès du référent de LA BRICOTHÈQUE, qui présentera l'outil électroportatif (utilisation / sécurité).

L'adhésion se fait le samedi, de 14h à 18h.
Le tarif de l'adhésion est de 10€. 5€ pour les étudiants, les chômeurs ou les bénéficiaires du RSA (sur justificatif).

1-2 ● Les modalités d'inscription, l'adhésion, la liste des outils en prêt et le programme des ateliers sont consultables sur le site internet de

La Collecterie :

1-3 ● La participation aux ateliers se fait sur inscription par mail à selon les places disponibles. Une personne ne peut s'inscrire qu'à un seul atelier à la fois ; une fois l'atelier réalisé, le participant pourra s'inscrire à un autre atelier.

ART.2

MODALITÉS D'EMPRUNT

2-1 ● Toute personne souhaitant bénéficier des prêts doit rencontrer l'animateur responsable des emprunts afin que celui-ci puisse collecter les informations nécessaires pour l'adhésion. Une copie de la **pièce d'identité** et celle d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** seront demandées, ainsi que le dépôt d'un **chèque de caution de 200€**. Le chèque ne sera pas encaissé ; il sera conservé jusqu'en mai 2020, puis détruit ou restitué à la convenance du tireur.

2-2 ● La réservation des outils électroportatifs (ponceuse, scie sauteuse, perceuse...) est possible par mail à :

au plus tard une semaine avant la date d'emprunt. L'emprunteur devra récupérer l'électroportatif réservé le jour J entre 16h et 17h. Après 17h, celui-ci sera considéré comme disponible à l'emprunt. Il n'y a pas de réservation possible pour le reste de l'outillage (marteau, réglet, serre joint, tournevis...).

2-3 ● Tout emprunt est précédé de l'explication du fonctionnement et de conseils d'utilisation de l'outil par l'animateur responsable, chargé par ailleurs d'enregistrer les entrées et sorties des outils.

2-4 ● L'état de l'outil prêté sera contrôlé à son retour par l'animateur responsable.

LA BRICOTHÈQUE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART.3

DURÉE DU PRÊT

3-1 ● Les outils et/ou machines de la Bricothèque sont prêtés pour une durée de **7 jours, du samedi au samedi**.

La restitution se fait le samedi de 14h à 16h. L'emprunt se fait le samedi de 14h à 18h, sauf l'électroportatif réservé par mail en amont.

3-2 ● Pour chaque dépassement de durée, non signalé, l'emprunteur devra s'acquitter de 5 euros de pénalité par jour ouvré.

ART.4

UTILISATION DE L'OUTIL EMPRUNTÉ OU MIS À DISPOSITION

4-1 ● Tout outil est testé avant l'emprunt et à la restitution par l'animateur de LA BRICOTHÈQUE.

4-2 ● L'emprunt d'un outil est exclusivement à usage personnel. Son exploitation commerciale, professionnelle ou illicite est strictement interdite. Elle engage la responsabilité de l'emprunteur. L'association La Collecterie décline

toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme.

4-3 ● Le prêt à toute autre personne est formellement interdit.

4-4 ● En cas de détérioration ne résultant pas de l'usure normale, et en cas de perte ou de vol, le chèque de caution sera restitué

contre un chèque équivalent aux frais de réparation ou de remplacement.

4-5 ● Certains outils présentant un risque d'utilisation sont obligatoirement prêtés avec un « kit sécurité » (ex : casque sonore, lunettes de protection, gants). Sont concernées : l'agrafeuse électrique, la scie sauteuse, la perceuse à percussion et la ponceuse électrique.

ART.5

RESPONSABILITÉ CIVILE

L'association La Collecterie décline toute responsabilité en cas d'accident survenu lors de l'utilisation du matériel emprunté à LA BRICOTHÈQUE.

Fait à Montreuil, le / /20.....

Nom, prénom et signature
Pour l'adhérent :

Nom, prénom et signature
Pour La Collecterie :



Est
Ensemble
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

ressourcerle
la collecterie
collecte, trie & transforme

